

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 60 (1915)
Heft: 4

Buchbesprechung: La bibliographie de la guerre

Autor: F.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cinquièmes de l'armée suisse, exclusivement dans la littérature de 1870 envisagée du côté Moltke, tandis que l'autre n'a pas vu en Napoléon une vieille culotte de peau ne valant que dans la mesure où Moltke l'a rafraîchie. Il peut suffire de cela pour différencier momentanément deux confédérés soldats des Etats et républiques suisses. Mais l'essentiel est que nous soyons d'accord pour n'être pas d'un peuple d'émasculés.

* * *

Il y a lieu de croire que nous serons d'accord sur un second point, et sans tant de discours : l'acceptation de l'impôt de guerre. Il paraît qu'aux Chambres certains députés auraient songé à soustraire au vote du peuple la décision souveraine. Cela eut été une erreur. Nous savons tous que notre bonheur a dépassé nos mérites. S'il nous a causé quelques frais, nous les paierons. Le scrutin le montrera.

* * *

Les journaux ont annoncé la mort du commissaire central des guerres, colonel Robert Keppler, à Berne, âgé de 61 ans. Il avait obtenu son dernier brevet en 1897. Il souffrait, depuis un an, de la crise du cœur qui vient de l'emporter. L'armée restera reconnaissante des services qu'il lui a longtemps rendus.

La bibliographie de la guerre.

(Suite.)

Depuis le mois passé, de nouvelles séries des *Pages d'histoire* de la maison Berger-Levrault, à Nancy, ont paru. La série des *Pourparlers diplomatiques* s'est enrichie du *Livre bleu belge* et du second *Livre orange russe*. Pour les personnes désireuses d'étudier de près les causes immédiates de la guerre, la collection des *Pourparlers diplomatiques*, accompagnée des brochures signalées par la bibliographie de mars, sera précieuse. Il faut reconnaître que le « Livre blanc allemand » fait médiocre figure dans cet ensemble, et qu'il frappe surtout par les documents qu'il a omis. C'est ainsi que l'on ne trouve presque rien sur les échanges de vues qui ne peuvent pas ne pas avoir eu lieu entre les gouvernements allemand et autrichien pendant les journées culminantes de la crise,

Dans le même ordre d'idées, mais plus spécial à la France, une des brochures publie le compte rendu de la *Séance historique de l'Institut de France* du 26 octobre 1914, et la *Séance du 22 décembre 1914*, à la Chambre des députés.

Dans la série relative aux objets divers, voire même très divers, signalons aux lecteurs que les considérations philosophiques intéressent, les belles pages de M. Boutroux, de l'Académie française. Elles sont la reproduction d'un article de la *Revue des Deux Mondes : L'Allemagne et la guerre*. C'est un exposé admirable de lucidité et d'élégance de la déformation psychologique de l'Allemagne contemporaine.

Dans les séries plus spécialement militaires, il faut retenir la continuation des brochures *Les communiqués officiels*, soit les numéros V à VII, mois de novembre, décembre et janvier. Les communiqués sont suivis des résumés de périodes rédigés au Ministère de la guerre.

L'Argus suisse de la presse a également commencé l'utile publication d'un *Recueil de communiqués officiels des gouvernements et états-majors de tous les belligérants*¹. L'œuvre est méritoire et de nature à rendre les plus signalés services. Pour la consultation des textes, on peut se demander si l'ordre chronologique quotidien a été la meilleure solution, et s'il n'y aurait pas eu avantage à grouper les communiqués par nations et par périodes, par semaine par exemple, ou par quinzaine, à défaut de périodes d'opérations dont les limites eussent été d'une détermination délicate et arbitraire. L'exposé jour par jour, à la suite, ne rend pas les recherches aisées et ne permet pas de mettre facilement en regard une suite de communiqués opposés intéressant les mêmes événements.

La question des traductions aussi demande à être examinée de près. On peut dire des télégrammes officiels ce que Napoléon disait de ses bulletins : ils ne sont pas l'histoire. Ou du moins, ils ne sont pas l'histoire sereine, impartiale, juste. Les communiqués sont des œuvres tendancieuses. Il ne suffit donc pas qu'une traduction en reproduise le texte littéralement exact ; il faut qu'elle en reproduise le ton, car c'est lui surtout qui fait la

¹ Genève. 1915. I^e série : 24 juillet-14 août 1914. II^e série : 15 août-31 août 1914. Prix : 1 fr. par série.

chanson. Le traducteur doit se demander non seulement ce que l'autorité de rédaction a voulu dire, mais ce qu'elle a voulu faire ou laisser croire aux foules et aux soldats, le but poursuivi autant que le fait annoncé. Pour que le communiqué soit réellement utile à l'historien, pour qu'il soit complet, sa traduction doit le revêtir de la coloration qui manifeste son âme. Il appartiendra plus tard à l'historien d'analyser le texte pour en extraire les éléments utiles à l'œuvre qu'il entreprend, et dont le choix dépend du caractère de cette œuvre.

Actuellement la publication de l'Argus s'arrête au deuxième mois des hostilités. Elle se heurte, paraît-il, à certaines difficultés d'exécution. Il faut espérer que celles-ci pourront être levées.

Une publication allemande, analogue aux *Pages d'histoire*, est intitulée *Welt-Krieg 1914. Kriegs-Wochenschau*¹. Ce sont des fascicules hebdomadaires, assemblés sur les données officielles, avec adjonction d'un certain nombre d'informations non officielles d'un intérêt général. Parmi les renseignements de nature administrative figurent, entre autres, les télégrammes officiels.

On relève, toutefois, des lacunes. On cherche vainement, par exemple, le démenti de l'office des Affaires étrangères du 15 septembre niant la défaite de la Marne.

Une autre publication du même genre, mais d'un caractère de propagande populaire plus accentué, est la *Kriegs-Chronik* mensuelle, et sa traduction française *Journal de la guerre*². Elle se propose, elle aussi, d'édifier les neutres comme le public allemand. Ses fascicules, illustrés, publient des renseignements de presse, des lettres de soldats, et, entre autres, la même chronologie des événements militaires que le formulaire des lettres de campagne reproduit dans la livraison de mars, en annexe des *Avant-propos stratégiques*.

Une autre publication de propagande, paraissant par fascicules hebdomadaires, s'intitule *Das grössere Deutschland*, avec, en sous-titre *Wochenschrift für deutsche Welt- und Kolonial-Politik*. Il s'agit, cette fois-ci, de propagande pangermaniste. Les articles sont volontiers des écrits de polémistes. Leur but commun est de démontrer la supériorité en toutes choses de la culture allemande donnant le

¹ Hermann Bloch et Co, Hambourg. Prix du fascicule, 25 pf.

² Edité par N. Berg, à Berlin.

droit à l'Allemagne de répandre partout son hégémonie pour le bonheur des peuples inférieurs.

Le volume de M. Emile Waxweiler¹ tient le milieu entre les ouvrages politiques et les ouvrages militaires. La bibliographie de mars y a déjà fait allusion. Notre intention était de lui consacrer un paragraphe détaillé, car c'est une des œuvres les plus intéressantes, et pour nous, Suisses, les plus utiles à méditer qui ait paru jusqu'à présent au sujet de la guerre. D'autre part, nous aurons l'occasion de la présenter utilement au lecteur en lui empruntant un long extrait dans la suite de l'article : *Comment on viole les neutralités*. Ce sera la meilleure manière d'en faire ressortir le ton et la valeur.

Au point de vue militaire, un des chapitres intéressants est celui dans lequel l'auteur expose et commente les règles allemandes de la guerre et leur application à la Belgique. Il montre que ce qui constitue le caractère intolérable des « atrocités » qui, malheureusement, ne sont que trop réelles, est leur allure réglée et systématique. Elles appartiennent au code de la guerre allemand, établi par l'état-major en 1902. *Kriegsbrauch im Landkriege*, les lois de la guerre sur terre. Dans toutes les guerres, les abus de force, la griserie du champ de bataille, le sang et l'indiscipline ont conduit à des actes de violence que les nécessités de la guerre n'imposaient pas. Il en a été plus qu'ainsi dans le cas des Allemands en Belgique et dans le nord de la France. M. Waxweiler s'en remet aux textes de l'état-major allemand du soin de montrer que les faits qui ont soulevé la conscience publique au cours des hostilités conduites en Belgique ne sont point accidentels ; ils ne tiennent pas à des circonstances de personnes, de temps ou de lieux. Ils relèvent d'un système, d'une doctrine : ils ont été ce qu'ils devaient être d'après ce système, d'après cette doctrine.

Remarque intéressante, dans un article de la *Gazette de Lausanne* du 2 octobre 1905, le lieutenant-colonel G. Picquart, annonçant une traduction française de la publication de l'état-major allemand, attirait l'attention sur les périls du précepte de l'état-major, précepte des nécessités de la guerre qui excusent les pires violences, en d'autres termes, de la fin qui justifie les moyens. Jamais précepte ne fut plus dangereux, conclut-il, et ne contribue davantage à pervertir les consciences.

¹ *La Belgique neutre et loyale*. Payot & Cie, édit., Lausanne.

Il suffit de reproduire la substance de la publication pour faire comprendre que le lieutenant-colonel Picquart prévoyait avec clairvoyance et que les faits révélés par M. Waxweiler ne pouvaient être autres qu'ils n'ont été, puisqu'inspirés d'une telle doctrine. Voici :

« L'esprit du siècle écoulé s'est trouvé fortement influencé par des idées humanitaires qui ont dégénéré souvent « en sentimentalité et même en sensiblerie » (sic). Mais ces tendances ne sont pas restées à l'état de simples spéculations. Des efforts ont été faits pour modifier les usages de la guerre et donner à celle-ci un caractère anodin qui est en contradiction absolue avec son esprit et son but.

» Dans l'avenir sans doute on verra se renouveler des tentatives de ce genre. La chose est d'autant plus probable que de pareils errements rencontrent un appui moral dans certaines règles établies par la convention de Genève, par les conférences de Bruxelles et de La Haye.

» Or l'officier est un enfant de son siècle. Il est exposé tout comme un autre à se laisser entraîner par les courants d'opinion qui agite son époque, et ces entraînements auront sur lui d'autant plus de prise que son esprit sera plus cultivé. Il doit donc être mis en garde contre des conceptions humanitaires dont l'exagération risquerait de lui donner une fausse idée de ce que c'est que la guerre.

» Le meilleur moyen d'éviter l'écueil consiste à se retremper dans l'étude de l'histoire militaire. L'officier apprendra ainsi que certaines rigueurs sont inhérentes à l'essence même de la guerre. Il verra que « dans l'emploi impitoyable des violences nécessaires réside souvent la seule et vraie humanité » (sic).

C'est sans doute à ce titre humanitaire et pour apprendre aux jeunes officiers à se retremper dans l'histoire qui les garantira contre les sensibleries du droit des gens, que l'état-major allemand rappelle le cas de Bonaparte faisant massacrer 2000 prisonniers turcs, en 1799, à Jaffa, pour n'avoir pas à les garder et à les nourrir.

Quoi qu'il en soit, M. Waxweiler n'a pas de peine à montrer à l'œuvre en Belgique une série de sous-Bonaparte. Ils appliquent méthodiquement le code de 1902.

(A suivre.)

F. F.